Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20260605-LPDC_26_06_41-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DES PORTES DU COGLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du premier juin avec affichage à la porte de la Mairie,* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Aymar de Gouvion Saint Cyr, Maire des Portes du Coglais.

Nombre de membres
1. En exercice : 23
2. Présents : 23
3. Votants : 23

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	P	JOUDET Stéphanie	P
SALIOT Véronique	P	BOIROUX Céline	P
HARDY Gildas	P	BOUTEILLER Anthony	P
LEMONNIER Tiphaine	P	DUSSAUX Sophie	P
GOUDAL Patrice	P	DENOUAL Cindy	P
MONTEMBAULT Mélanie	P	PERRODIN Laura	P
VALLÉE Pascal	P	PIROTAIS Jean-Pierre	P
LECÈNE Yoann	P	MARIE Murielle	P
BRARD Hervé	P	CELLIER CHENOIR Lydie	P
JUILLARD Patrick	P	PIERRE Stéphane	P
LEBON Catherine	P	LE BAIL Gwénaëlle	P
BOURGEON Stéphane	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Stéphane BOURGEON a été désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20260605-LPDC_26_06_41-DE

Délibération n° 26.06.41

Désignation représentants SPL de construction d'Ille et Vilaine

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération 21.10.95 du 14 octobre 2021 qui autorisait notre entrée au capital de la société publique locale (SPL) de CONSTRUCTION PUBLIQUE D'ILLE ET VILAINE.

Monsieur le Maire rappelle que cette SPL a pour objet, dans le cadre de conventions conclues avec ses actionnaires, prenant la forme, soit de mandats, soit de conduites d'opération, soit de prestations de service dans les domaines suivants : Le conseil, l'étude, le développement, l'urbanisme, et la construction. D'une manière plus générale, la SPL peut accomplir toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.
Il précise que la SPL a un capital de 225 000 €, correspondant à la valeur nominale de 22 500 actions de 10 € chacune et que la commune des Portes du Coglais est entrée dans ce capital après l'acquisition de 250 actions d'un montant de 10 € soit 2 500,00 €.

Dans cette configuration, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de désigner deux représentants de la municipalité, un titulaire et un suppléant, au conseil d'administration de la SPL. Il propose Patrice Goudal comme titulaire et Pascal Vallée comme suppléant et demande au conseil de se prononcer.

Les membres du Conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Désignent Patrice Goudal comme représentant titulaire et Pascal Vallée comme représentant suppléant au conseil d'administration de la SPL de Construction Publique d'Ille et Vilaine.**

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,



Aymar de GOUVION SAINT CYR

Mairie
1 rue Saint Melaine
35460 Les Portes du Coglais
02.99.98.63.77
mairie@lesportesducoglais.fr